

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2013**

Présents : Mrs Butin, Simonin, Jeandidier, Barateau, Garbo, Vinck, Mme Repelin, Mme Saunders

Absents : Mr Lebreton

Procurations : Mme Charrier-Grosjean à Mme Saunders, Mr De Zan à Mr Butin, Mr Voirand à Mr Simonin

### **1. CCMM : Approbation du Rapport d'Activités 2012**

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la Communauté de Communes Moselle et Madon concernant les activités pour l'exercice 2012

### **2. Conseil Général : Dotation de Solidarité 2013**

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24/10/2011 optant pour une attribution annuelle de la Dotation de Solidarité pour la période 2012-2014,

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge le Maire de déposer une demande de subventions au Conseil Général au titre de la Dotation de Solidarité 2013 pour les dépenses d'investissement suivantes :

- Travaux d'enfouissement de l'éclairage public rue de la Gare : 5 383 € HT

### **3. Travaux 14 rue de la Gare : Avenants au marché de travaux**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires pour le lot n°1 – GTM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte deux avenants au marché de travaux pour le lot n°1 comme suit :
- 4 250.67 € HT : modifications sur isolation et escalier de la cave
- 3 979.28 € HT : modifications sur travaux de façade
- Charge le Maire de signer les documents relatifs à ces avenants

### **4. Location de la maison 18 rue de Nancy**

Monsieur le Maire explique que les travaux de rénovation et de mise aux normes de la maison sise 18 rue de Nancy seront bientôt terminés. Il invite donc le conseil municipal à décider du prix de location pour ce logement communal. Il précise que le garage attenant à la maison est actuellement occupé et loué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide que :

- la maison sera louée avec le garage dès que celui-ci sera libéré par le locataire actuel
- le loyer mensuel est fixé à 850 € hors charges

Révision annuelle du loyer au 1<sup>er</sup> janvier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon l'indice INSEE en vigueur.

-Autorise le Maire à établir et signer le contrat de location

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier demandant si la commune disposait d'un local à louer pour un usage professionnel. L'Agence postale communale située actuellement au rez de chaussée du bâtiment 2 rue de Toul sera transférée très prochainement au 14 rue de la Gare. Ce local sera donc libre et en bon état pour être loué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de louer ce local dès qu'il sera disponible
- Fixe le tarif mensuel de la location à 200 € charges comprises (eau + électricité)

Révision annuelle du loyer au 1<sup>er</sup> janvier selon l'indice INSEE en vigueur pour les locaux professionnels.

- Autorise le Maire à établir et signer le contrat de location

### **Démission d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean-Pierre DELANOY a démissionné du Conseil Municipal.

Le Maire  
Jean-Marie BUTIN